

COMMUNE D'ACCOLAY



Informations communales

- **Ouverture au public de la poste, de la mairie et de la bibliothèque**

- L'agence postale intercommunale est ouverte tous les après-midi de 14h00 à 16h00 et les samedis de 9h00 à 12h00
- La mairie est ouverte les mardis et vendredis de 14h00 à 17h00 et les samedis de 10h00 à 12h00
- La bibliothèque est ouverte les lundis de 17h15 à 18h15, les mercredis et samedis de 9h30 à 11h30

- **La durée de validité de la carte nationale d'identité**

Au 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité pour les personnes majeures passe de 10 à 15 ans.

Cet allongement de la durée de validité s'appliquera aux cartes nationales d'identité délivrées à partir du 1er janvier prochain et à celles délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures. Dans ce dernier cas, la prolongation de 5 ans de la validité de la carte nationale d'identité sera automatique et ne nécessitera aucune démarche. Il ne sera donc pas nécessaire de se rendre en mairie, dans les antennes de la préfecture de police de Paris ou dans les consulats pour prolonger la validité de 10 à 15 ans.

Les personnes mineures ne sont pas concernées, leur carte nationale d'identité restant valable pour une durée de 10 ans.

- **Facturation des abonnements aux services d'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif**

Comme le prévoient les règlements des deux services, la facturation des redevances est effectuée en deux fois :

- Dans le courant du premier semestre, les abonnements (30 € pour l'eau, avec la date limite de paiement au 30 mars, 90 € pour l'assainissement au 30 avril). Les abonnements sont annuels et dus par les abonnés à la date du 1^{er} juillet 2013.
- Au second semestre, les redevances prélevées pour le compte de l'Agence de Bassin Seine-Normandie (pollution domestique 0,30 €/m³ et prélèvement de la ressource en eau 0,05235 €/m³) et les consommations sur la base de 1,041 €/m³.

- **Le plan local d'urbanisme**

Le **plan local d'urbanisme** (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme au niveau communal. Il remplace les plans d'occupation des sols (POS). Le PLU établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur la totalité du territoire de la commune en tenant compte des nouvelles exigences environnementales, recherchant un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels.

Accolay, ne disposant pas de document d'urbanisme, est aujourd'hui régi par le Règlement national d'urbanisme qui limite les nouvelles constructions aux « dents creuses ». Le Conseil municipal a

donc décidé de lancer l'étude d'un Plan local d'urbanisme et de le confier à un bureau spécialisé, TOPOS, choisi dans le cadre d'un marché public.

La commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil régional au titre du Contrat de pays avallonnais à hauteur de 40 % du montant hors taxes. Elle a déjà perçu l'aide de l'Etat de 5531 € au titre de la Dotation globale de décentralisation.

- **Les locaux de l'ancien secrétariat de la mairie**

D'importants travaux confiés à des entreprises locales commencent dans l'ancien secrétariat de la mairie et l'ancien logement de fonction d'un instituteur – utilisé comme salles d'archives – pour les transformer en deux appartements de type T3. Le coût s'élève à 80000 € HT, financé par des subventions du Conseil général (21000 €, Contrat de canton) et du Conseil régional (24000 €, Villages d'avenir) ainsi que par la vente du logement communal du 8 rue du Pont (40000 €).

L'ancien logement du premier étage de la nouvelle mairie a été rénové en régie communale pour accueillir un bureau pour le maire et les adjoints, servant aussi de petite salle de réunion pour les groupes de travail (PLU, diagnostic du service d'alimentation en eau potable, ...).

- **Vergers de la station de pompage**

Le Conseil régional de Bourgogne a attribué une subvention de 4370 € (sur une dépense de 5462 € HT) pour la restauration des vergers de la station de pompage et la plantation de haies en bordure des deux terrains.

Tous les arbres, soit 25, seront replantés sur la parcelle D 295 (entre la voie communale n° 7 et la voie de chemin de fer) et sur la parcelle E 1055 (où est implantée l'actuelle station de pompage) 9 arbres seront remplacés sur les 27. Le programme aidé par le Conseil régional concerne des variétés fruitières anciennes et, pour les haies, des espèces traditionnelles (cornouiller, noisetier, néflier ...). Sur la première parcelle, la commune a commencé l'arrachage des pommiers, les plantations étant confiées à des entreprises.

- **Les informations gratuites sur le logement et les économies d'énergie**

Les permanences de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) sont affichées en mairie.

Calendrier

- Apéritif bourguignon du Comité des fêtes : dimanche 23 février
- Repas des Anciens : dimanche 2 mars à l'Hostellerie de la Fontaine
- Elections municipales : dimanche 23 mars et dimanche 30 mars
- Elections européennes : dimanche 25 mai
- Marché de l'Office de tourisme : mercredi 23 juillet
- Vide greniers du Comité des Fêtes : dimanche 27 juillet
- Course verte des Amis d'Accolay : dimanche 24 août
- Fête communale : samedi 30 et dimanche 31 août

Le Maire et les Adjoints

***Le Maire, les Adjoints et les Conseillers municipaux
vous souhaitent une bonne année 2014***

Janvier 2014 - **Recevez cette lettre par courrier électronique :**
donnez-nous votre adresse internet sur mairie.accolay@wanadoo.fr